Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 13/12/2025
Publié le
ID : 022-212203681-20251211-13122025_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 Décembre à vingt heures
Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14

Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Philippe Rouinsard, Monsieur Serge Briard ; Madame Elodie Pelletant ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Ciara Martin
Procurations : aucune
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS

Secrétaire de séance : Madame Elodie Pelletant

2025-58 Finances remboursement facture matériel plomberie pour réparations toilettes à M. Blin Locataire d'un logement communal

Monsieur le Maire explique que Monsieur Joël Blin locataire au Presbytère, logement communal a dû réparer sa chasse d'eau à ses frais sachant que la mairie était fermée, qu'aucun agent ne se trouvant sur place afin de faire le nécessaire au moment de la casse.
Qu'il incombe à la commune de faire certaines réparations.
Que la somme soit dérisoire en effet pour le Kit chasse d'eau, 29.88 € TTC dont 20% de TVA soit 24.90 € HT Ticket de caisse à l'appui.
Monsieur Le Maire Propose de rembourser Monsieur Joël Blin à la hauteur de sa dépense soit 29.88 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le remboursement à Monsieur Joël Blin pour le Kit de chasse d'eau pour un montant de 29.88 € TTC**

MAIRIE DE TREMEREUC
COTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine